

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du mardi 12 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux,

Le douze du mois de juillet,

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 6 juillet 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Étaient présents :** Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Yves-Marie PARENT, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCAR, Franck VILLEMMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Maxime MARTIN, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Véronique TATU, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Fernande SPIELMANN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Noël SAUNIER, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Jean-Paul CLEMENT, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

**Procuration :** Françoise VIPREY donne procuration à Roland MARTIN, Sylvain LAURENT donne procuration à Guillaume NICOD, Constant CUCHE donne procuration à Régis LIGIER, Boris LOICHOT donne procuration à Noël SAUNIER

**Excusés :** Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Patrick BERTIN, Brigitte MAIRE, Julien NAEGELEN, Céline BARTHOULOT, Sonia BOICHAT, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE, Robert VETTER

**Absents :** Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

**Secrétaire de séance :** Alexandre MONNET

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 66	Présents : 46	Ayant pris part à la délibération : 50
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2022-07-02</b>	<b>Objet : Délégation droit de priorité à l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour l'achat du bâtiment DGFIP</b>
---	---

Par délibération du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a décidé de confier à l'Etablissement Public Foncier un portage pour l'acquisition des locaux de l'ex-Trésorerie, situés 9 rue de la Gare, à Maïche.

Par décision du 30 mai 2022, la Direction Générale des Finances Publiques a déclaré inutile à ses services lesdits locaux et en a fait remise au service des domaines à des fins de cession qui a estimé ce bien à 140 000€.

Dans cette décision, la DDFIP soumet ce projet de cession au droit de priorité de la Communauté de

Communes au prix indiqué (Déclaration d'intention d'Aliéner reçue le 13/06).

L'EPF, institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Il doit donc être en capacité d'utiliser les outils juridiques existants lui permettant d'assurer la maîtrise foncière des projets. L'article L 324-1 du code de l'urbanisme permet aux établissements publics fonciers d'exercer, par délégation de leurs titulaires, les droits de préemption et de priorité définis par ledit code dans les cas et conditions qu'il prévoit.

Aussi, il est proposé que le droit de priorité soit délégué à l'Etablissement Public Foncier, conformément au code l'urbanisme, afin que celui-ci puisse procéder aux acquisitions nécessaires au projet.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- DECIDE de déléguer le droit de priorité à l'EPF concernant l'opération d'acquisition des locaux l'ex-Trésorerie, situés 9 rue de la Gare, à Maïche,
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette décision et à prendre toutes dispositions à cet égard.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...  
Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0